



Délibération 2025/45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 7 novembre 2025

Date de la convocation : 03/11/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 9

Date d'affichage : 03/11/2025
 Nombre de présents : 9
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Magalie BILHAC, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : REGIE ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération 2025-40 du 10 octobre 2025 ;

Considérant que les tarifs de la délibération 2025-40 du 10 octobre 2025 ne sont pas en adéquation avec le fonctionnement de l'école de musique et qu'il convient de les réviser ;

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- **De retirer la délibération 2025/40 du 10 octobre 2025.**
- **De fixer les tarifs ci-dessous à compter de la présente délibération :**

Objet	Tarif	Observations
Cursus complet : Cours d'instrument + Formation musicale + Orchestre d'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les extérieurs : 590 €/an ou 200 €/trimestre sur 2 trim puis 190 € le 3^{ème} trim ou 65 €/mois sur 8 mois puis 70 € le 9^{ème} mois • Pour Péret et les communes associées (Fontès et Cabrières) : 480 €/an ou 160€/trimestre sur 3 trimestres ou 55 €/mois sur 8 mois puis 40 € le 9^{ème} mois 	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Ensemble seul	<ul style="list-style-type: none"> • 100 €/an 	Paiement à l'année
		Paiement à l'année

Date de transmission de l'acte: 17/11/2025

Date de reception de l'AR: 17/11/2025

034-213401979-DE_2025_045-DE

A G E D I

Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • 30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an 	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures • Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat. 	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les élèves de l'école de musique • 20 € par mois pour les personnes extérieures 	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Musique traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • 30 € par an 	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Orchestre de Bric et de Broc	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit 	
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES



Le Maire, Isabelle SILHOL



Date de transmission de l'acte: 17/11/2025

Date de réception de l'AR: 17/11/2025

034-213401979-DE_2025_045-DE

A G E D I